

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Comité de statistique**Sixième session**

Bangkok, 16-19 octobre 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire**

Examen de la suite donnée au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique »**Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : progrès accomplis dans l'application de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, et primordial pour suivre les avancées du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les systèmes statistiques nationaux sont de plus en plus soumis à des exigences ainsi qu'à des appels pressants à la réforme et au renforcement des capacités pour satisfaire les demandes croissantes eu égard aux priorités des États membres et à la réalisation des objectifs du Programme 2030.

En 2016, le Comité de statistique a approuvé une vision et un cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique. La vision et le cadre d'action collectifs traduisent l'engagement de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique selon lequel « ... d'ici à 2030, les systèmes statistiques nationaux seront dotés des capacités et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables répondant aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution du Programme 2030 ».

Le présent document donne un aperçu des progrès accomplis en ce qui concerne les mécanismes de mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs. Le Comité est invité à examiner les avancées et les moyens de faire progresser la mise en œuvre de ces éléments, et à approuver les décisions proposées pour aider plus avant la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et ses partenaires à renforcer les capacités statistiques à l'appui de la vision et du cadre d'action collectifs et de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 21 novembre 2018.

** ESCAP/CST/2018/L.1/Rev.1.

I. Introduction

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et à la population des données sur la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement¹. Elle est au cœur même des indicateurs qui permettent de suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les systèmes statistiques nationaux doivent faire face à des exigences de plus en plus grandes et à des appels pressants en faveur de réformes et de renforcement des capacités dans ce domaine pour satisfaire les demandes croissantes des États membres eu égard à leurs priorités et à la réalisation du Programme 2030.

2. Pour relever ce défi, le Comité de statistique, à sa cinquième session (2016), a approuvé une vision et un cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique en vue de renforcer les statistiques officielles aux fins de la réalisation du Programme 2030². La vision et le cadre d'action collectifs ont été élaborés sous la direction du Bureau du Comité de statistique et font désormais partie intégrante des travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), y compris pour l'élaboration d'une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, qui a été approuvée par la Commission à sa soixante-treizième session.

3. La vision et le cadre d'action collectifs traduisent l'engagement de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique selon lequel « ... d'ici à 2030, les systèmes statistiques nationaux seront dotés des capacités et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables répondant aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution du Programme 2030 ».

4. Alors que la vision exprime l'ambition commune de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique d'ici à 2030, le cadre transpose cette vision en action collective dans les domaines prioritaires, notamment la sensibilisation, l'investissement, la participation des utilisateurs et les moyens offerts pour produire et utiliser les statistiques intégrées dans le cadre d'un travail méthodologique, de la modernisation des processus opérationnels et du renforcement des compétences.

II. Mécanismes de mise en œuvre

5. Les États membres sont convenus, à la cinquième session du Comité de statistique, que les initiatives régionales de renforcement des capacités existantes, supervisées par les États membres et les organisations internationales par l'intermédiaire de groupes de travail thématiques, devraient constituer le point de départ de la mise en œuvre régionale de la vision et du cadre d'action collectifs. Il s'agit notamment du Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, du Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales, du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux

¹ Résolution 2013/21 du Conseil économique et social.

² E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

catastrophes en Asie et dans le Pacifique, du Comité directeur régional Asie-Pacifique pour la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales, du Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique et des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique³.

6. Les États membres sont également convenus que la mise en œuvre devrait prévoir l'examen d'un nouveau mécanisme – un groupe d'experts régional sur les statistiques intégrées et l'innovation. Ce groupe est appelé à remplacer l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique.

7. La troisième et dernière proposition approuvée par les États membres pour ce qui est de la mise en œuvre consistait à recourir à des mécanismes mondiaux et sous-régionaux ; à intervenir de manière à soutenir efficacement les stratégies sous-régionales de développement statistique ; et à contribuer à la mise en application, en aval, des outils et autres ressources qui devraient résulter des activités menées à l'échelle mondiale⁴.

8. Le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs en mettant l'accent sur les mécanismes adoptés à cette fin. Le Comité est invité à examiner les progrès accomplis en la matière et les moyens d'aller de l'avant s'agissant de la mise en œuvre, ainsi qu'à approuver les décisions proposées en vue de soutenir davantage la CESAP et ses partenaires en matière de renforcement des capacités statistiques à l'appui de la vision et du cadre d'action collectifs et de l'exécution du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique.

A. De la vision et du cadre d'action collectifs à la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

9. La vision et le cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique a, dans le cadre de deux manifestations régionales importantes, l'appui des gouvernements des États membres. La vision et le cadre d'action collectifs ont été alignés sur la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, qui a été approuvée par les États membres en mai 2017 et dont le suivi est assuré au niveau de la CESAP par les gouvernements des États membres.

10. Comme suite à l'approbation de la vision et du cadre d'action collectifs par le Comité de statistique en décembre 2016, la CESAP, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, a organisé une conférence régionale intitulée « Conférence Asie-Pacifique : mener une action collective pour accélérer la transformation des statistiques officielles », qui s'est tenue les 27 et 28 mars 2017 à Bangkok. La vision et le cadre d'action collectifs ont servi de guide à la Conférence pour la définition des priorités en matière de renforcement des capacités statistiques dans la région, des ressources régionales et des mécanismes nécessaires au renforcement des capacités aux niveaux national et régional.

³ Pour les progrès de la mise en œuvre par les groupes régionaux, voir ESCAP/CST/2018/2, ESCAP/CST/2018/3 et ESCAP/CST/2018/4.

⁴ Pour l'état d'avancement de la mise en œuvre, voir ESCAP/CST/2018/3.

11. Les résultats de la Conférence Asie-Pacifique ont directement contribué au quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable qui s'est tenu du 29 au 31 mars 2017, au cours duquel les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes se sont mis d'accord sur la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique⁵. La feuille de route Asie-Pacifique considère les données et les statistiques comme l'un des domaines prioritaires de coopération et comme un moyen pratique d'œuvrer aux fins des objectifs de développement durable.

12. Les possibilités de coopération prévues dans la feuille de route régionale correspondent à tous les domaines d'action de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique. La feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique a été approuvée par la Commission à sa soixante-treizième session en vertu de la résolution 73/9⁶.

B. Statistiques intégrées et innovation : réseau de forums d'experts sur les statistiques intégrées pour des analyses intégrées

13. Dans la vision et le cadre d'action collectifs, la communauté statistique de l'Asie-Pacifique est invitée à créer un groupe d'experts régional sur les statistiques intégrées et l'innovation pour appuyer les mesures régionales et nationales relatives à la mise en œuvre du domaine d'action C (statistiques intégrées pour une analyse intégrée). Le groupe d'experts devrait être composé de représentants pluridisciplinaires de divers pays et d'organisations mondiales et sous-régionales, y compris de membres de groupes d'experts existants.

14. En décembre 2017, la Division de statistique de la CESAP a organisé un séminaire d'experts intitulé « Integrated Statistics for the Sustainable Development Goals »⁷. Le séminaire s'est inspiré de la vision et du cadre d'action collectifs et s'est employé à formuler des recommandations à l'intention du Comité de statistique sur la manière de donner suite à son engagement de créer un groupe d'experts régional sur les statistiques intégrées et l'innovation.

15. La conceptualisation et les conclusions du séminaire ont donné lieu aux propositions suivantes.

16. Proposition 1 – Créer un réseau de groupes de praticiens, chaque groupe se concentrant sur l'un des quatre thèmes d'intégration :

a) **L'intégration des processus** viserait à réduire le chevauchement des processus par la centralisation. L'approche suppose le regroupement de processus statistiques communs. Les outils statistiques pour l'intégration des processus sont notamment le Modèle générique du processus de production statistique, l'Architecture commune de la production statistique, l'Échange de données et de métadonnées statistiques, le Modèle générique d'informations statistiques et l'Initiative de documentation des données. L'intégration des

⁵ E/ESCAP/73/31, annexe II.

⁶ Résolution 73/9 de la Commission.

⁷ Pour le rapport du séminaire, voir www.unescap.org/events/expert-seminar-integrated-statistics-sustainable-development-goals.

processus se fait en fonction des disciplines, les données elles-mêmes n'étant pas modifiées.

b) **L'intégration des données** viserait à explorer des moyens de réduire les répétitions en matière de données et de faciliter l'utilisation et la recherche des données. Les outils statistiques à utiliser sont les métadonnées, l'inventaire, l'archivage, la modélisation et l'infrastructure nationale de données géospatiales. Les applications sont par exemple les suivantes : Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, recueils, répertoires, annuaires, portails de données, politique institutionnelle intégrée et interfaces. L'intégration des données est pluridisciplinaire puisque les données peuvent être converties aux normes choisies dans le processus.

c) **L'intégration conceptuelle** se concentrerait sur l'alignement des concepts pluridisciplinaires et est donc interdisciplinaire. Il faudrait à cette fin restructurer les données existantes en concepts, classifications et méthodes communs. Parmi les exemples existants, on peut citer le Système de comptabilité nationale (SCN), le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et la Matrice de comptabilité sociale (MCS), mentionnée dans le SCN de 2008.

d) **L'intégration disciplinaire** consisterait à rechercher une convergence entre les concepts disciplinaires, en d'autres termes, à synthétiser les concepts disciplinaires. Par exemple, l'expression « services écosystémiques » a une signification différente selon que l'on est écologiste, économiste ou sociologue. L'application statistique du concept, pour la comptabilité écosystémique, nécessite une définition générale qui peut ne pas convenir à telle ou telle discipline. Parmi les exemples, on peut citer la comptabilité écosystémique, la macro-modélisation et l'enseignement de la durabilité.

17. Proposition 2 – Chacun des quatre réseaux de praticiens devrait viser les objectifs suivants : créer du savoir ; tirer des enseignements et les partager ; et déterminer les stratégies à réutiliser.

18. Compte tenu des quatre thèmes et de la vaste expertise nécessaire pour faire progresser chacun d'entre eux, les participants au séminaire ont estimé qu'un réseau dynamique de praticiens était un mécanisme plus approprié pour soutenir les efforts régionaux et nationaux dans le domaine d'action C (statistiques intégrées pour une analyse intégrée).

19. Ces réseaux de praticiens pourraient être constitués grâce à des appels à manifestation d'intérêt largement diffusés et gérés électroniquement, à l'aide de technologies modernes et de plateformes en ligne, afin de mobiliser des experts dans toute la région et au-delà. Les forums électroniques constituent de plus en plus la norme pour l'échange d'informations entre spécialistes de la statistique des Nations Unies à l'échelle mondiale et régionale, comme en Europe.

20. Le Comité est invité à :

a) Examiner les propositions du séminaire visant à constituer quatre réseaux de praticiens, chacun d'eux étant spécialisé dans un des quatre domaines d'intégration mentionnés plus haut ;

b) Appuyer le secrétariat et le Bureau du Comité de statistique dans le cadre de l'élaboration des mandats des quatre réseaux de praticiens en vue de les soumettre pour approbation à la prochaine session du Comité ;

c) Appuyer les réseaux pour qu'ils fonctionnent uniquement par voie électronique ;

d) Appuyer le Bureau dans le cadre de la mise au point, à titre expérimental, d'un des quatre réseaux de praticiens proposés aux fins de l'examen des résultats à la prochaine session du Comité ;

e) Manifester son intérêt pour l'un des quatre réseaux de praticiens proposés auquel il conviendrait d'accorder la priorité ;

f) Manifester son intérêt à participer à l'un ou à plusieurs des réseaux de praticiens proposés.

C. Initiatives régionales lancées depuis la cinquième session du Comité

21. La vision et le cadre d'action collectifs, domaine d'action C (statistiques intégrées pour une analyse intégrée) encouragent la communauté statistique de l'Asie-Pacifique à s'attaquer aux problèmes complexes de manière systématique. Depuis la cinquième session du Comité, plusieurs initiatives régionales ont été lancées en vue de la mise en œuvre du domaine d'action C.

Comptabilité des océans

22. La CESAP, sous la direction de la Division de statistique en collaboration avec le Cabinet du Secrétaire exécutif et la Division de l'environnement et du développement, a été la première à lancer une initiative de création de partenariats pour l'élaboration d'une comptabilité des océans fondée sur le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE).

23. L'océan est un élément capital pour le climat et l'économie mondiale, mais il est détérioré par la surpêche, la pollution et les changements climatiques. Les politiques relatives aux océans sont aussi fragmentaires que les données en la matière. Il ne saurait y avoir de gouvernance unifiée des océans sans unification de la comptabilité des océans.

24. La CESAP met à profit son rôle de rassembleur pour établir des partenariats afin de mieux faire connaître et comprendre les questions relatives à l'océan et d'accélérer la prise de mesures en faveur d'océans en bonne santé. Elle donne suite aux engagements pris lors de la Conférence mondiale sur les océans (2017) pour renforcer les partenariats afin d'améliorer la gouvernance, les données et les statistiques dans la région pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14. À cette fin, la Commission de statistique de l'ONU a accepté l'offre de la CESAP et du Programme des Nations Unies pour l'environnement de conduire les opérations pour l'élaboration de directives statistiques sur la comptabilité des océans dans le cadre de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale)⁸.

Utilisation de nouvelles sources de données : Centre de connaissances sur les objectifs de développement durable

25. Le Centre de connaissances de la CESAP sur les objectifs de développement durable (ODD) est une plateforme pilote de métadonnées de recherche mise au point pour renforcer les activités novatrices de recherche et de développement de données dans le domaine de la statistique officielle. La

⁸ Voir www.unescap.org/resources/assessment-capacity-development-needs-countries-asia-and-pacific-implementation.

valeur ajoutée particulière de la plateforme réside dans la manière dont elle intègre la recherche, les sources de données et l'apprentissage en ligne liés aux projets thématiques dans lesquels la CESAP est engagée.

26. L'objectif du Centre est d'enregistrer et de comparer des projets de recherche novateurs en enregistrant des informations importantes sur les sources de données, la méthodologie et les contributions spécifiques à la recherche. Au niveau des projets, il fournit une perspective d'ensemble sur les types de recherche innovante entrepris dans la région de la CESAP et, au niveau des ensembles de données, il est conçu pour faciliter la reproductibilité scientifique, en donnant une micro-perspective sur des contributions spécifiques, des informations sur les données utilisées pour la recherche, des documents méthodologiques formels, des répertoires de codes et d'autres types d'informations importantes.

27. La CESAP reconnaît que pour renforcer les capacités de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 grâce aux connaissances et aux compétences, il est nécessaire de partager librement les données et les résultats pertinents de la recherche et de la méthodologie sur les objectifs de développement durable. Le fait de faciliter l'accès à ces éléments permettra de combler plus facilement les lacunes en matière de capacités et de données, en particulier pour les pays en développement dont les ressources sont plus limitées.

28. Les bureaux nationaux de statistique peuvent contribuer à cette initiative en s'associant à la CESAP pour expérimenter des approches novatrices, éventuellement en fournissant des ensembles de données de recherche et en proposant de nouvelles méthodologies et de nouveaux algorithmes de codage pour essai, utilisation et adoption éventuelle par d'autres États membres. L'accent mis sur la reproductibilité signifie que les bureaux nationaux de statistique seront en mesure d'utiliser le centre de données comme ressource lorsqu'ils cherchent à prendre modèle sur des succès obtenus ailleurs et à tirer des enseignements de l'expérience de leurs pairs dans le cadre de la coopération Sud-Sud ou Nord-Sud.

29. L'importance de la CESAP dans le cadre de la recherche innovante peut être illustrée au sein de la plateforme du Centre de connaissances sur les ODD, au même titre que les résultats qui satisfont aux normes de reproductibilité et témoignent d'une progression des capacités de la région en matière de technologies de pointe.

30. Dans la mesure où il s'agit d'un projet pilote, l'avenir du centre de données est incertain, mais les mesures en cours pour garantir les ressources d'hébergement, la dotation en effectifs et l'enthousiasme des États membres peuvent assurément contribuer à assurer son avenir.

31. Le Comité est invité à :

a) Examiner les deux initiatives régionales lancées depuis la cinquième session du Comité ;

b) Manifester son intérêt à participer à l'élaboration de méthodologies relatives à la comptabilité des océans pour examen par la Commission de statistique dans le cadre de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) ;

c) Manifester son intérêt à contribuer au Centre de connaissances de la CESAP sur les ODD.

D. Promouvoir la sexospécificité dans les statistiques de la région

32. Le Programme 2030 exhorte le monde à ne laisser personne de côté. L'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles fait non seulement l'objet d'un objectif à part entière (objectif de développement durable n° 5), mais fait aussi partie intégrante d'un grand nombre d'autres objectifs de développement durable. En outre, il existe 54 indicateurs sexospécifiques dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable, qui comportent un appel explicite à la ventilation par sexe et/ou l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme principe sous-jacent⁹.

33. Compte tenu de cet engagement renouvelé en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le Programme 2030, plusieurs initiatives ont été prises pour répondre à l'appel à l'amélioration des données et des statistiques sexospécifiques.

34. Au niveau régional, la CESAP a lancé une initiative d'intégration des données sur les politiques relatives à l'égalité des sexes (avril 2018 - mars 2019), qui reproduit la démarche d'intégration des données sur les politiques adoptée par le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales. L'initiative d'intégration des données sur les politiques relatives à l'égalité des sexes vise à faire en sorte que les producteurs et les utilisateurs de données s'engagent à cet égard de façon structurée afin de promouvoir la demande de données ventilées par sexe et d'améliorer la diffusion, l'analyse et l'utilisation de ces données au niveau national, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes (pour plus de précisions, voir ESCAP/CST/2018/INF/2).

35. Au niveau mondial, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a mis en place un programme phare intitulé : « Making Every Women and Girl Count » (Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte). Cette initiative vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des statistiques sexospécifiques en coordination avec les bureaux nationaux de statistique, les autres organismes nationaux et les partenaires régionaux, y compris la Division de statistique de la CESAP¹⁰.

36. ONU-Femmes a contacté le secrétariat pour lui proposer de créer un groupe intergouvernemental sur les statistiques sexospécifiques pour l'Asie et le Pacifique, semblable au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe et aux équivalents régionaux existant dans d'autres régions, afin d'améliorer les données et statistiques sexospécifiques dans la région. Le secrétariat du Comité propose que, dans un premier temps, ONU-Femmes prenne part à des groupes d'initiative régionaux du Comité et y contribue¹¹. Sur la base de cette expérience, ONU-Femmes pourrait ultérieurement proposer, pour examen par le Comité, la création d'un

⁹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (New York, 2018).

¹⁰ Voir ESCAP/CST/2018/INF/2.

¹¹ Voir ESCAP/CST/2018/2, ESCAP/CST/2018/3 et ESCAP/CST/2018/4.

groupe intergouvernemental pour l'Asie et le Pacifique consacré aux statistiques sexospécifiques.

37. Le Comité est invité à examiner la proposition du secrétariat.

III. Cadre de suivi de la vision et du cadre d'action collectifs

38. Dans la vision et le cadre d'action collectifs, il a été proposé que le secrétariat du Comité travaille en étroite collaboration avec le Bureau afin de concevoir un cadre de suivi visant à superviser la mise en œuvre de la vision collective (E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1, par. 85). Les changements internes au niveau de la gestion et de l'administration ont eu une incidence sur la capacité du secrétariat d'élaborer un projet de cadre ainsi que des recommandations pour examen et approbation par le Bureau à temps pour la présente session du Comité.

39. Le secrétariat s'engage à accélérer l'élaboration du cadre de suivi en organisant des discussions avec le nouveau Bureau du Comité en 2019, compte tenu des liens qui existent entre la vision et le cadre d'action collectifs et la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, approuvée et supervisée par les gouvernements des États membres, et du fait qu'il est hautement souhaitable de rationaliser la production de rapports.
